



Édito du président du CNU

La participation des usagers est un sujet qui est régulièrement à l'ordre du jour de réunions diverses organisées par les différents acteurs du système de santé que sont les pouvoirs publics (ministères, ARS, conseils départementaux...) associations, gestionnaires d'établissements, médias ou autres acteurs du secteur. Audelà du respect légal des dispositions en vigueur, la question essentielle que l'on doit se poser est l'effectivité de cette participation des usagers du secteur médico-social et son efficacité.

Pour la première partie de la question, la réponse est plutôt positive. Sans être parfait partout, le dispositif matériel pour une participation des usagers est appliqué. Les CVS existent, la volonté d'en avoir dans toutes les structures est présente, les réunions se tiennent.

Mais cela ne peut suffire à garantir une participation effective des usagers et une prise en compte de leur parole. Et pourtant, c'est l'objectif de cette participation des

personnes accompagnées. Cet objectif ne pourra être atteint que si l'ensemble des acteurs de l'établissement ou du service sont régulièrement informés sur le dispositif, les droits des usagers, le respect des usagers, acceptent d'entendre des choses qui peuvent parfois ne pas plaire..., n'imposent pas systématiquement leur point de vue. Et sur ce point, les marges de progrès sont importantes tant au niveau des structures mais aussi au niveau des décideurs politiques et gestionnaires des différents entités administratives et sociales.

En conclusion, il ne s'agit pas uniquement d'avoir en vitrine un beau dispositif. Il faut aussi la volonté de le faire vivre dans le cadre d'une vraie participation des personnes accompagnées ce qui n'est pas le cas partout. Alors prenons toute la place qui nous est réservée pour porter haut et fort la parole des usagers du médico-social.

Michel Lalemant Président du CNU (CVS SAAD 33) Septembre 2018



Sommaire

Page 1 : Édito du président du CNU

Page 2 : Les élections du CNU ont lieu ce trimestre!

Page 3 : La liste des administrateurs référents est disponible

Page 3 : Le CNU vient à votre rencontre !

Page 3 : En direct des CVS :

Page 4 : Journées Nationales des Parents (JNP) Le mandat des élus du CNU arrive à son terme. Ils avaient été élus en 2016 pour 3 ans. De nouvelles élections ont lieu ce trimestre pour un début de mandat début 2019.

Vous êtes président ou membre d'un CVS APF France handicap et vous souhaitez participer à l'instance de représentation des usagers nationale ? Rapprochez-vous de la direction de votre établissement ou service, ils vont recevoir par mail les différents documents pour se porter candidat au CNU!

Vous pouvez également télécharger ces documents sur le blog de la participation des usagers : http://participation-des-usagers.blogs.apf.asso.fr/ ou écrire à cnu@apf.asso.fr/

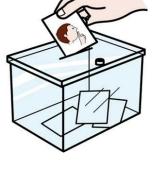
Vous pouvez envoyer votre candidature jusqu'au 12 octobre et les votes auront lieu en octobre/novembre.

Quelles sont les missions du CNU ?

- Relayer les besoins des usagers d'APF France handicap aux instances décisionnelles nationales (CA et DG)
- Alerter ou proposer des actions et solliciter autant que nécessaire des représentants du CA pour participer à ses travaux
- Représenter les usagers des établissements et services d'APF France handicap en interne ou auprès de partenaires ou interlocuteurs extérieurs
- Participer, par ses avis et propositions, à l'amélioration de la qualité du service rendu et à l'évolution des réponses à apporter
- Participer, par ses avis et propositions, à l'amélioration de la qualité du service rendu et à l'évolution des réponses à apporter
- Informer le réseau des conseils de la vie sociale (CVS) des initiatives et des bonnes pratiques dont il a connaissance et de ses travaux
- Participer à des missions d'information, des actions, des rencontres avec d'autres interlocuteurs extérieurs à APF France handicap dans le but de favoriser l'expression des usagers

Il y a 4 réunions par an, à Paris. La Direction Générale s'occupe de vos hébergements pour que vous puissiez participer aux réunions.

Si vous êtes intéressé, candidatez ! Si vous avez des questions, nous serons ravis d'y répondre : écrivez-nous à cnu@apf.asso.fr



Au sein de chaque Conseil de la Vie Sociale, une personne doit être présente pour représenter l'Association en tant que personne morale : il s'agit soit de l'administrateur référent, soit d'un élu de la délégation désignée par le CAPFD.

Le Conseil d'Administration a désigné en son sein <u>les différents administrateurs référents</u>!. Vous pouvez consulter la liste des administrateurs sur le blog du mouvement.

Dans le même temps, le guide <u>Représenter APF France handicap au sein d'un CVS, guider</u> <u>sans s'imposer</u>² a été publié. Ce guide a pour vocation d'aider les représentants d'APF France handicap au sein des CVS à trouver leur place et à connaitre leur rôle. Vous pouvez le diffuser à la personne qui représente l'association dans votre CVS.

Le CNU vient à votre rencontre!



Des rencontres régionales sont organisées pour que les membres du CNU puissent rencontrer des membres des CVS en région. Pour le 2nd semestre 2018, voici les rencontres prévues :

- Région Hauts de France : le 10 octobre à Arras
- Région Bourgogne Franche Comté : le 14 novembre à Dijon
- Région lle de France : le 15 novembre (lieu à préciser)

N'hésitez pas à vous rapprocher de la direction de votre établissement ou service pour en savoir plus!

En direct des CVS:

Belle initiative : à l'IEM d'Hérouville Saint Clair dans le Calvados, les représentants du CVS ont tenu un stand pendant la journée des familles. L'occasion pour les familles de mieux connaître le CVS et qui sait peut être de se présenter aux prochaînes élections

¹ Consultable sur le blog mouvement : mouvementapf.blog.asso.fr, rubrique bibliothèque, « les repères », repères n°2, à partir de la page 9.

² Consultable sur le blog du mouvement : mouvementapf.blog.asso.fr, rubrique bibliothèque, « les guides pratiques », guide n°17

Le groupe National des parents d'enfants en situation de handicap d'APF France handicap souhaite vous informer des prochaines Journées Nationales de Parents (JNP) d'enfants en situation de handicap.

Ces JNP ont lieu tous les 2 ans et rassemblent des parents venus de toute la France pour se rencontrer et échanger entre pairs quel que soit l'âge ou le handicap de leur(s) enfant(s). Au cours de ces journées, des professionnels, des chercheurs, mais aussi des parents interviennent dans le cadre de plénières ou d'ateliers de travail.

Les prochaines journées auront lieu les 1^{er}, 2 et 3 février 2019 au Palais des congrès de Strasbourg. Le thème de ces JNP aborde une question d'actualité qui concerne tous les parents quel que soit l'âge ou le handicap de leur enfant :

La désinstitutionnalisation, oui, mais à quelles conditions pour les parents ? (titre provisoire)

Que faut-il penser aujourd'hui de ce mot et de ses conséquences ?

Quels enjeux et quelles opportunités ?

Quels domiciles ? Quels services ? Quelles offres de répit ? dans ce contexte.

Si vous êtes intéressés et souhaitez recevoir les informations concernant ces journées, merci de vous signaler à : gn.parents@apf.asso.fr ou au 01.40.78.69.75.

Nous vous invitons à réserver d'ores et déjà cette date sur votre agenda et espérons avoir le plaisir de vous compter parmi nous pour cette occasion.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire.

Patricia Dedourge (coordinatrice du GNP) et Bénédicte Kail (conseillère nationale éducation familles)

Envoyez-nous vos comptes rendus de CVS dans les 15 jours suivants la réunion!

Attention! De trop nombreux comptes rendus de CVS parviennent au CNU avec beaucoup de retard: il est important de valider rapidement le compte rendu d'une séance pour le transmettre aux usagers, à la Direction Régionale et au CNU! La validation du compte rendu devrait avoir lieu dans les 15 jours – 3 semaines suivant la réunion.

Pour toute question, initiative à partager, ou pour envoyer les comptes rendus des CVS, écrivez-nous à cnu@apf.asso.fr